



Accueil des réfugiés et migrants, qui sont les délinquants ?

Début 2016, de plus en plus de réfugiés exténués, traqués, fuyant dictatures, guerres, famine... arrivent dans la vallée de la Roya et sont accueillis par des habitants.

Des citoyens solidaires de plus en plus nombreux se mobilisent pour offrir à manger lors de « maraudes » et rencontrer ceux bloqués à Vintimille

En mai 2016, dans ce contexte, l'association **Roya Citoyenne** est « réactivée » pour fédérer les « bonnes volontés », tenter de répondre aux besoins vitaux des exilés, et agir afin de faire respecter leurs droits. Elle dénonce par tous les moyens les infractions commises au quotidien par les pouvoirs publics depuis le **rétablissement des contrôles aux frontières en juin 2015**. Cela passe par un combat pour obtenir l'**accueil** par le Conseil Départemental, obligatoire d'un point de vue légal au titre de la Protection de l'enfance, de tous les MNA (**Mineur Non Accompagné**), renvoyés en Italie en toute illégalité.

Roya Citoyenne, avec d'autres associations et des avocats, lutte pour que les réfugiés aient accès à leurs droits : soins, arrêts des détentions illégales, respect de la dignité de la personne et, en particulier, **dépôt d'une demande d'asile en France**, et donc aussi en Roya.

Le Préfet des Alpes-Maritimes est un récidiviste !

- **31 mars 2017, condamnation en référé du Préfet des Alpes-Maritimes** pour entrave au droit d'asile, et injonction d'«enregistrer la demande d'asile sous trois jours ouvrés» d'une famille érythréenne accueillie dans la Roya.
- **Roya Citoyenne en action** : Dès lors, en collaboration avec ses partenaires, elle accompagne les demandeurs d'asile jusqu'à la PADA (Plate-Forme d'Accueil des Demandeurs d'Asile) à Nice, en envoyant avant la liste nominative à la gendarmerie de Breil et Menton. Cette aide juridique et matérielle se fait en toute transparence et en accord avec les pouvoirs publics : il est donc inadmissible que certains politiciens accusent notre association ou ses membres d'être des passeurs ! Mais, d'une semaine à l'autre, en présence d'un huissier de justice et de deux avocats, les demandeurs d'asile sont autorisés à se rendre à Nice pour faire enregistrer leur demande, puis, la semaine suivante, sans l'accompagnement de ces personnes de loi... les demandeurs d'asile sont reconduits par la PAF en Italie en toute illégalité ! Les reproches récurrents des politiciens envers notre association de trop « *utiliser l'espace médiatique* » (dernièrement Gérard Collomb) ne font que témoigner de leur malaise.
- **24 juillet**, des forces de police considérables interpellent 156 demandeurs d'asile en gare de Cannes qu'elles renvoient illégalement en Italie.
- **4 septembre, NOUVELLE CONDAMNATION DU PREFET DES ALPES-MARITIMES et injonction** d'«enregistrer la demande d'asile sous trois jours» de trois réfugiés soudanais ; conclusion du Tribunal administratif : « ***l'administration porte une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté fondamentale que constitue le droit d'asile*** ».
- **Juin - juillet 2017, la répression ne faiblit pas** :
9 interpellations, 6 gardes à vue, 3 rappels à l'ordre, poursuite avec **procès le 2 octobre** pour un quatrième ; nouvelle garde à vue les 24-25 juillet et mise en examen de Cédric Herrou, suite à l'interpellation et au renvoi de 156 demandeurs d'asile en gare de Cannes.
***** 12- 13 septembre : 7^e garde à vue pour Cédric Herrou !!!**
sur la base de la plainte d'un... passeur, actuellement en prison et livré par C. Herrou lui-même, acharnement judiciaire grave et grotesque vigoureusement dénoncé par la LDH, la FIDH et l'«Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme».

Où un repris de justice tente de semer haine et zizanie dans la Roya, et une association créée depuis 2 mois tente de faire dissoudre Roya citoyenne !

Après les nombreuses pressions de la préfecture sur l'évêché et la mairie de Breil pour qu'aucun lieu d'accueil d'urgence et de soins ne voit le jour dans la vallée, sans compter la présence journalière et pesante de 300 gendarmes, policiers et militaires sur les routes, les sentiers et dans les villages de la Roya et de la Bévera..., sans oublier la **demande de dissolution de *Roya Citoyenne*** (assignation en référé le 13 octobre) par Olivier Bettati, conseiller régional FN par le biais de l'association « *Défendre la Roya* », déclarée le 6 juin 2017 (!), notre vallée a droit aux incitations à la haine et la violence, aux mensonges, diffamations et insultes, et jusqu'aux agressions physiques par le « rédacteur en chef » des 2 numéros de « *A Vugi d'a la Roya* », tabloïd anonyme (sic) de 25 pages ne comportant aucune des mentions légales obligatoires. Son auteur, Rodolphe Crevelle, est un militant et idéologue d'extrême droite de longue date déjà condamné à plusieurs reprises à la prison ferme ; il est **actuellement sous le coup de 6 mois de prison ferme et 20000 € d'amende**, voir : <http://france3regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan/perpignan-6-mois-prison-ferme-incitation-haine-contre-gitans-1236853.html>

C'est ce qui se passe au « *Pays des Droits de l'Homme* », en France, terre d'accueil : réfugiés, migrants et « solidaires » pourchassés. En agissant ainsi les pouvoirs publics favorisent la peur et l'incitation à la haine tout en continuant à proclamer « **Liberté, Egalité, Fraternité** ». **Ne nous laissons pas diviser ! Faisons vivre les valeurs de la République.**

Infos : notre page Facebook *Roya citoyenne* / Site : <http://www.roya-citoyenne.fr/> / roya-citoyenne@riseup.net
Comment adhérer et participer : <http://www.roya-citoyenne.fr/nous-aider/>

oooooooooooooooooooo

Communiqué de presse - 26 juillet 2017 - de

**« *Amnesty International* », « *La Cimade* », « *Médecins du Monde* »,
« *Médecins Sans Frontières* » et « *Secours Catholique Caritas France* »**

(qui) **demandent au Gouvernement un terme immédiat aux pratiques illégales et aux violations des droits des personnes migrantes et réfugiées. En dépit d'appels répétés de nos organisations à rétablir le respect du droit à la frontière avec l'Italie, le Gouvernement persiste à maintenir des contrôles qui bafouent la loi française et les droits des personnes migrantes et réfugiées.**

Malgré une alerte lancée en avril dernier à Nice, en lien avec les acteurs locaux, et une demande explicite d'intervention du Président de la République au mois de juin, les autorités françaises continuent de faire la sourde oreille. Nos organisations dénoncent une nouvelle fois une situation qui se détériore gravement par l'effet même des actions entreprises par l'État.

Elles demandent de toute urgence l'adoption des mesures suivantes :

- Cesser immédiatement les renvois illégaux des personnes depuis la France vers l'Italie.
- Permettre aux personnes qui franchissent la frontière d'accéder à leurs droits, notamment celui de solliciter l'asile, conformément à ce que prévoient la législation française et les règles européennes et internationales.
- Protéger sans condition les mineurs non accompagnés qui franchissent la frontière au titre de la protection de l'enfance.
- Ouvrir un lieu de répit et de mise à l'abri pour faire face à l'urgence en attendant la mise en place d'une véritable politique d'accueil des personnes en demande d'asile sur le territoire français.
- Mettre un terme aux actions entreprises qui visent à intimider et entraver l'action des citoyens et des associations qui aident les migrants et réfugiés. [...]

Liste des associations signataires : **Italie** : Amnesty International Italia, Caritas diocesana Ventimiglia-San Remo, Intersos, MSF-OCB Italie **France** : ANAFE, ADN, R. C., Citoyens solidaires06, Habitat & Citoyenneté, Pastorale des migrants Nice
Septembre 2017, Roya citoyenne.